



Arrêts cardiorespiratoires

Les arrêts cardiorespiratoires (code bleu)

Si vous participez à un code durant vos gardes, vous devez aviser le patron responsable – cardiologue patron de l'étage pour la médecine (urgence, 4C, UC, 4E) ou chirurgien (responsable des patients post-op) – **AVANT DE DÉCIDER DE CESSER LES MANŒUVRES DE RÉANIMATION.**

Les résidents et le cardiologue du 4e Est couvrent les arrêts cardiorespiratoires (code bleu) de 8h à 17h les jours ouvrables;

Les résidents seniors de garde en médecine et le résident des soins intensifs chirurgicaux couvrent les arrêts cardiorespiratoires pendant les gardes.

Le code d'urgence cardiaque vous sera signifié par le téléavertisseur réservé aux appels de code de la façon suivante : «code bleu» suivi du site de l'arrêt. Le code d'urgence cardiaque est aussi annoncé à l'appel général (24 heures/24, 7 jours/7);

Les téléavertisseurs réservés aux appels de codes sont portés pendant les jours ouvrables respectivement par le résident et le cardiologue du 4^e Est. Les téléavertisseurs doivent absolument être remis en mains propres en fin de journée aux résidents seniors de garde en médecine à l'étage et à l'urgence. Les résidents de garde doivent à leur tour les remettre au résident du 4^e Est et au cardiologue à la fin de la garde;

Le résident de garde aux soins intensifs chirurgicaux fait aussi partie de l'équipe de réanimation le soir, la nuit, les fins de semaine et les jours fériés. Il prend possession du téléavertisseur de code auprès de l'anesthésiologiste hors bloc opératoire au début de sa garde et le remet à ce dernier à la fin de sa garde;

Lors d'un appel pour un code bleu, vous devez vous rendre le plus rapidement possible au chevet du patient.

Le numéro d'urgence pour signifier un arrêt cardiorespiratoire est le 5555.